

# PLUMES DE GYPSIES

N°1 Décembre 2007

Le Bulletin d'Information du Gypsy Cob Society France

## Conseil d'administration du GCS France

### En qualité de Présidente :

**Corinne EISELE**

Domaine du Vallon

Mesnil-Vallon

10300 MACEY

Née le 20 février 1969

à Troyes (10)

Tél : 06 03 54 35 24

corinne.eisele@libertysurf.fr

Profession : commerçante

et éleveuse de chevaux

### En qualité de Vice-présidente :

**Isabeau LEFEBVRE**

Domaine de Coudot

40240 SAINT JUSTIN

Née le 17 mars 1964 à Cannes (06)

Tél. 06 22 74 45 85

domainedecoudot@tiscali.fr

Profession : négociante

et éleveuse de chevaux

### En qualité de Trésorière :

**Christine Ericourt**

Haras des Fougères

Le Petit Cabaret

17400 VARAIZE

Née le 30 juillet 1965 à St Denis (93)

Tel : 05 46 59 18 05

christine.ericourt@wanadoo.fr

Profession : sellière et éleveuse

de chevaux

### En qualité de Secrétaire :

**Marie HUMM**

3 Faubourg de Saverne

67000 STRASBOURG

Née le 14 septembre 1986

à Strasbourg (67)

Tél : 06 18 21 35 13

mariepic67@yahoo.fr

Profession : contrôleur laitier

### En qualité de Vice Secrétaire :

**Edwige ROBART**

La Ferme du Bois Chenu

106, Chaussée Brunehaut

59530 ENGLEFONTAINE

Tél : 06.22.73.22.51 et 03.27.26.40.31

edwige.robart@laposte.net

Profession : professeur des écoles

## Le MOT DE LA PRÉSIDENTE

**E**n 2000, sont présentés les premiers Gypsy Cobs en France au grand public et à la presse spécialisée à l'occasion d'une participation au Salon du cheval de Paris. Le succès est immédiat et immense.

Incontestablement, ces petits chevaux originaux et sympas plaisent !

Le Gypsy Cob est «l'Idéal» que de nombreux cavaliers attendaient...

Tout s'enchaîne ensuite très vite, tellement vite qu'il faut faire face à cette popularité sans cesse grandissante, et organiser un peu l'élevage et la sélection de ces magnifiques et rares merveilles.

L'ICS France, association non déclarée, trouve naissance en 2001 en se rapprochant d'Evelyn Flynn et de l'ICS Ltd (en Irlande) afin d'organiser une gestion de tout ce petit monde qui commence à s'accumuler sur le territoire Français.

Les premiers contacts sont alors pris avec les Haras Nationaux pour entamer une procédure de reconnaissance de la race en France. Mais pour que le dossier puisse avoir du poids... il faut être capable de présenter une certaine quantité de chevaux et de propriétaires pour appuyer la nécessité de cette démarche.

L'idée est alors de motiver les propriétaires à présenter leurs chevaux, pour la plupart non inscrits à l'ICS, lors d'un concours national d'élevage. Le studbook étant ouvert, tout cheval conforme au standard allait pouvoir être inscrit.

En mars 2002 a lieu le tout premier rassemblement de ce type, avec comme juge Evelyn Flynn qui choisi pour l'accompagner : Marijke Heijkop, présidente de l'ICS nl (studbook de la race aux Pays Bas). Nous présentions des étalons, deux juges étaient donc indispensables et Marijke allait devenir, sur le conseil d'Evelyn, notre interlocuteur principal, de plus, je pratiquais plus facilement l'allemand que l'anglais.

Tout s'enchaînait comme prévu, dès le premier rassemblement, 35 chevaux, l'année suivante, déjà plus de 50... Le dossier prenait forme, quand la malchance nous est tombée dessus... L'ICS Ltd a perdu sa reconnaissance en tant que studbook d'origine. La mobilisation des autres ICS a permis de mettre en place un «Studbook mère provisoire» en attendant que la situation redevienne «normale», ce sera donc l'ECHA (Studbook gérant, entre autres, les Irish Cobs en Allemagne) qui centralisera les inscriptions, naissances, saillies, approbations des étalons, à partir de 2005.

Pour nous français, cela ne semblait pas changer grand-chose à l'évolution de notre élevage... Mais en fait si... En mars

2006, lors de la réunion avec les Haras Nationaux au sujet des associations de races étrangères non encore reconnues en France, la situation a été claire... Sans un stud-book dans le pays berceau de la race, notre dossier ne tiendrait pas la route. Nous avons pourtant fait un beau travail, plus de 500 chevaux Irish Cobs étaient déjà enregistrés en France... quel beau chemin parcouru, pour se trouver face à un mur. C'est à ce moment que les diverses sollicitations reçues de la part du Gypsy Cob Society en Angleterre sont revenues à la surface. Jusque là, nous étions contents de la collaboration que nous avons poursuivie avec l'ICS, via l'ICS nl qui restait notre interlocuteur. Le travail est bien fait, sérieux, rapide... Nous n'étions pas toujours d'accord avec les jugements... Mais tant que les jugements resteront humains, ce genre de situation existera. Quelques éleveurs souhaitaient une sélection plus «rigoureuse».

Le fait que le GCS se trouve dans le berceau de la race allait certainement nous permettre d'avancer auprès des HN. Le Gypsy Cob est plus typé, plus dans le style «traditionnel» gitan, mais le standard est très proche, quasi similaire à l'Irish Cob, il s'agit juste d'une question d'appréciation quant au fait de se rapprocher le plus possible du standard... Ce qui donc correspondait mieux à ce que les quelques éleveurs reprochaient à la sélection des Irish Cobs.

Un gros groupe d'éleveurs et de commerçants de chevaux de ce type semble très motivé pour travailler avec le GCS. Nous avons donc, à grande échelle, au niveau Francophone (Belgique, France et Suisse), lancé les démarches pour représenter le GCS dans nos pays respectifs. Nous sommes aujourd'hui à quelques secondes du «lancement» dans cette nouvelle direction. Entre temps, nous avons eu des échos comme quoi le studbook mère de l'ICS devait repartir en Irlande très prochainement. Même si cette fois l'information semble un peu plus sérieuse, nous avons décidé de poursuivre la route avec le GCS. Nous sommes très heureux de notre rencontre avec Evelyn et contents du travail qui a été fait grâce au sérieux de Marijke, mais les guerres internes qui nous ont été rapportées lors de la «chute» de l'ICS Ltd, ne peuvent que revenir à la surface, les acteurs des diverses ICS étant toujours les mêmes. Et ces querelles, qui tournent très probablement autour de la soif de pouvoir de chacun, ne peuvent pas nous permettre d'avancer pour la race. Chacun y allant des ces petites rumeurs et créant le doute dans la tête des particuliers et professionnels, car malheureusement, vu de l'extérieur, il est tellement difficile de dire qui a raison ou tort. Toute cette histoire, pour vous expliquer comment l'ICS France, association non déclarée, est devenue en novembre 2007, le Gypsy Cob Society France, association régie par la loi 1901, association ayant toujours le même but et la même passion de la race. La reconnaissance de nos chevaux et l'officialisation de son élevage en France et le développement d'une sélection et protection du potentiel génétique de nos magnifiques chevaux Gypsy Cobs. Un accord a été passé avec le GCS en Angleterre, nos Irish Cobs étant vraiment proches du standard du gypsy cob, nous acceptons d'enregistrer tous les chevaux inscrits à l'ICS dans le studbook du Gypsy Cob, les éventuelles différences ne s'appliqueront uniquement qu'à l'occasion des concours d'élevage et des titres et primes qui y seront alors distribués. Il n'y aura pas de changement de passeport, juste une double inscription, possible en page 40 de vos passeports ICS les plus récents (triple inscription avec le SIRE !, les frais seront donc TRES REDUITS).

Merci de la confiance que vous nous avez portée et qui a contribué au développement de l'Irish Cob en France et nous vous remercions à l'avance de la confiance que vous nous accorderez de nouveau en poursuivant nos objectifs sous le nom GYPSY COB.

### **Service communication :**

Laurence VIALA  
Les Chevaux de Tan  
Rue de la Forge  
27190 LA BONNEVILLE SUR  
ITON  
Tél. : 06 84 38 88 52  
gwenogtan@yahoo.fr

### **Gestion du Stud-book on line :**

Charlotte Hetier  
Les Arriouets  
31350 SARRECAVE  
Née le 19 mars 1972  
Tél. : 06 81 85 24 35  
arriouets@free.fr

### **Webmaster :**

**Bruno Ericourt**  
Haras des Fougères  
Le Petit Cabaret  
17400 VARAIZE  
Profession : Informaticien et Examinateur,  
Accompagnateur de Tourisme Equestre

### **Rédacteur en chef :**

Corinne Eisele

### **Commission Elevage :**

Marie Humm

Corinne EISELE



# PRESENTATION DES MEMBRES



Entrée dans cette folle aventure que sont les chevaux dès l'âge de 6 ans, quelques compagnons, principalement des poneys et double-poneys, ont partagé ma vie depuis plus de 30 ans et toujours avec un très grand bonheur. Mais c'est en septembre 2001 que la véritable rencontre a eu lieu. Ce fut le coup de foudre !

Passionnée de "lourds", le gypsy cob représentait tout ce que je cherchais chez un cheval (modèle, couleur, taille et surtout caractère) et c'est lui qui a déterminé l'orientation de mon élevage, entraînant avec moi mon mari Philippe et mes 3 enfants, Emma (12 ans), Gabrielle (10 ans) et Georges (4 ans).

Nous sommes maintenant partis pour une longue aventure, la famille chevaux s'agrandit régulièrement, j'en retombe tous les jours amoureuse et j'espère être capable de vous transmettre cet amour !

Edwige Robart



Je suis veuve, remariée et nous avons, mon mari et moi, 7 enfants dont 3 à moi ! Depuis toute petite, ma passion, c'est les chevaux ! Cavalière depuis l'âge de 10 ans, j'ai eu la chance d'avoir des parents aimant aussi les chevaux car cela m'a permis d'accéder à l'élevage très tôt, vers 16 ans. Mes parents ont élevé des AQPS

(autre que pur-sang) et j'ai continué en ayant des trotteurs, des fjords, des haflingers, des arabes et depuis quelques années, des irish cobs ! Il n'est plus question de changer de race depuis que je connais celle-ci ! Ces chevaux vous rendent au centuple l'amour que vous leur donnez !

J'espère être à la hauteur de ma tâche en représentant cette race en tant que vice présidente de l'association Gypsy Cob Society France.

Isabeau Lefebvre



Je suis une passionnée inconditionnelle des chevaux depuis mon plus jeune âge. Mes parents ne pouvant pas m'offrir de cours, je me suis toujours débrouillée pour monter "à droite, à gauche", jusqu'à aller débourrer les chevaux de courses sur les hippodromes quand j'avais 15 ans... C'est en arrivant dans les pyrénées

que j'ai pu enfin passer tous mes diplômes équestres. Après avoir travaillé pendant deux ans en équithérapie, j'ai enfin pu m'installer et créer mon petit élevage en 1998. Et c'est en 2005 que j'ai découvert le gypsy en surfant sur le net grâce au site de Laurence "Le Bourguerelle". Après un an et avoir vendu tous mes autres chevaux, c'est chez Corinne au Vallon que j'ai enfin pu acheter Pixie, première d'une liste de poulinières qui ne cesse de s'allonger... Le virus est attrapé et aujourd'hui, j'envisage de lâcher mon travail pour me consacrer aux poilus...

Charlotte Hetier



Passionnée par les chevaux depuis ma plus tendre enfance, j'ai commencé par l'équitation en centre équestre, puis en compétition. L'obstacle était très répandu dans ma région mais le dressage était ma passion. C'était en fait l'alchimie de l'homme avec le cheval qui me fascinait et la grâce et la puissance que les équidés peuvent développer.

J'ai eu la chance de travailler dans de grands élevages et centres d'entraînement de chevaux de sport en Allemagne. Les frisons y étaient populaires et les gypsy cobs déjà connus... J'ai donc la chance de les avoir découverts il y a plus de 20 ans !

Ni ma formation scolaire, ni mes origines familiales ne me prédisposaient à une activité professionnelle proche des chevaux. C'est une succession de rencontres, combinée à un peu de chance, qui m'ont plongée dans ce métier.

Je deviens professionnelle du cheval en 1993, en tant que commerçante et courtier de chevaux. Ma spécialité était alors les frisons de dressage et d'élevage de très haute qualité. Et en 2000, arrivent les premiers gypsy cobs...

Corinne Eisele



Alias Kapouine sur les forums, passionnée par nos chers poilus depuis 2003, et propriétaire de deux juments depuis 2006, je fais de l'élevage familial, et prévois de sortir en TREC pour la saison prochaine. A 21 ans, je suis technicienne dans l'élevage laitier.

Marie Humm



Cela fait maintenant 28 ans que j'évolue dans le milieu du cheval. Pour assouvir cette passion, j'ai fait le choix d'élever des chevaux barbes et suis devenu cavalière d'endurance, examinateur et accompagnateur en tourisme équestre et me suis lancée plus récemment dans l'attelage.

C'est au détour d'un salon, il y a 3 ans, que je suis tombée amoureuse de l'irish cob.

Ayant occupé le poste de secrétaire à "l'Association Française du Cheval Barbe", je souhaite mettre mes connaissances au profit du Gypsy Cob et lui souhaite un bel avenir.

Je me sens d'autant plus concernée que cette année, j'ai rejoins les éleveurs de cette race grâce à l'acquisition de plusieurs chevaux dont Dublin.

Christine Ericourt



J'ai découvert la race il y a 6 ans et me suis précipitée au Domaine du Vallon où j'ai acheté Alcyon, mon 1<sup>er</sup> poilu et cheval de ma vie.

Je me suis mise ensuite à collectionner ces chevaux à la Ferme du Bourguerelle et ensuite aux Chevaux de Tan. C'est une passion dévorante...

Laurence Viala



# DÉLEGUÉS RÉGIONAUX

***Dans le but de rendre notre association dynamique sur tout le territoire Français, mais aussi pour vous permettre de satisfaire votre curiosité à proximité de chez vous, nous recherchons des délégués régionaux pour notre association.***

## **Déjà près de Chez vous :**

Isabeau Lefebvre, Région Aquitaine (40 St Justin) 06 22 74 45 85  
Edwige Robart, Région Nord-Pas de Calais (59 Englefontaine) 06.22.73.22.51 et 03.27.26.40.31  
Patrick Pellieux, Région Ile-de-France (77 Le Pin) 06 60 96 87 63  
Marie Humm, Région Alsace (67 Strasbourg) 06 18 21 35 13  
Christine Ericourt, Région Poitou-Charentes (17 Varaize) 05 46 59 18 05  
Corinne Eisele, Est (10 Troyes) 06 03 54 35 24  
Charlotte Hetier, Région Midi-Pyrénées (31 Sarrecave) 06 81 85 24 35  
Laurence Viala, Haute Normandie (27 La Bonneville sur Iton) 06 84 38 88 52

**N'hésitez pas à entrer en contact avec nous pour connaître le but de cette mission et poser votre candidature.**

## **Le but du délégué régional**

- Il doit posséder quelques chevaux Gypsy Cobs (au moins un...) bien représentatifs et être capable de recevoir les "curieux" locaux pour faire découvrir la race.
- Il doit être disponible par mail ou téléphone pour répondre à des questions.
- Il doit connaître à peu près les chevaux et propriétaires qui se trouvent dans son secteur (accès à la base de donnée GCS avec les adresses des chevaux enregistrés pour aider...).
- Il doit être sympa, afin d'être capable de rassembler les troupes.
- Il doit garder l'œil ouvert sur les manifestations locales auxquels les Gypsy Cobs pourraient participer (concours, salons, fêtes du cheval...) pour faire connaître la race et l'association, etc... toutes les idées sont les bienvenues...

Il n'y a aucune "obligation", juste un dynamisme indispensable et être complètement "vacciné" Gypsy Cob ! Il faut au moins être gaga de ses propres chevaux afin d'être capable d'en parler au mieux avec amour.

Il doit, bien entendu, être membre du Gypsy Cob Society France.

## **Forum :**

<http://gypscobsociety.forumsactifs.com/>

# STANDARD

du

# GYPSY COB



## Apparence générale

Le Gypsy Cob est puissant, compact, trapus, harmonieux et bien construit.

Doté d'une ossature mi-lourde à lourde, il est bien proportionné et équilibré avec une musculature large et des fanons très abondants, l'influence du cheval de trait est évidente.

Impressionnant par son aspect à la fois majestueux et empreint de bonté, il dégage une impression globale d'intelligence, de gentillesse, de force et d'agilité et doit faire preuve de beaucoup de présence et de charisme.

## Tête

La tête doit être proportionnelle au corps avec un large front et une mâchoire, des joues, un nez généreux.

La tête devrait être rectiligne, mais un profil légèrement romain est toléré (tant que la tête n'est pas trop grande pour le reste du cheval), une petite tête de type poney est particulièrement recherchée (tant qu'elle n'est pas trop petite pour le corps du cheval).

Les oreilles doivent être bien implantées, proportionnelles et plutôt petites.

Les yeux doivent être grands, ronds, confiants et doux, bien ouverts et placés bien espacés.

La bouche doit avoir une dentition correcte et à niveau.

## Encolure

L'encolure doit être bien rouée, généreusement musclée et compacte, sans être trop courte, elle doit être de longueur appropriée pour le corps. Elle doit être élégamment portée, relevée et bien attachée sur une épaule bien inclinée. Les étalons ont une encolure particulièrement puissante avec un port plein de dignité.

## Epaules et Garrot

Les épaules doivent être longues, puissantes et bien inclinées. Le garrot devrait être moyennement sorti et bien musclé.

## Dos

Le dos doit être court, fort et droit, fortement musclé et s'incliner légèrement vers le garrot depuis la croupe (croupe légèrement plus haute que l'avant-main).

## Ligne du dessus

La tête doit être portée fièrement par une encolure puissante, bien rouée et bien attachée. L'encolure doit noyer partiellement un bon garrot et finir au début du dos, qui doit être court, fort et droit, et monter doucement vers une croupe haute et généreuse, bien arrondie et musclée. Le fin de la croupe s'incline légèrement vers une queue bien attachée.

## Poitrail :

Le poitrail doit être large et puissant avec une musculature ample. Il est bien dessiné avec les antérieurs bien implantés (forme de «V» inversé, caractéristique).

## Corps :

La cage thoracique doit être profonde, courte et compacte avec des côtes bien cintrées et la musculature ample.

## Ossature :

Le Gypsy Cob doit être solide et bien charpenté avec des os et des articulations larges, secs et nets, qu'il soit mi-lourd ou lourd.

## Membres

Les jambes doivent être bien implantées et bien conformées avec une ossature et une musculature généreuses. Les sabots bien formés, doivent être capables de porter la charpente sans effort.

## Arrière-main

La croupe doit être généreusement développée, large et puissante avec une musculature ample et arrondie (forme de «pomme» caractéristique). La hanche est de bonne longueur et bien orientée.

La cuisse, bien descendue, donne sur des jarrets secs, puissants, bien angulés et conformés. Les postérieurs, de bonne ossature, doivent être bien musclés.

## Crins

La crinière et la queue doivent être épaisses et luxuriantes.

## Fanons

Les fanons doivent être abondants et commencer au genou et au jarret et tomber à l'avant et à l'arrière de la jambe. La masse de fanons peut varier chez les cobs mi-lourds.

## Couleurs

Toutes les couleurs sont permises, unies ou tachetées.

## Mouvements

Le mouvement général doit être souple et puissant, fonctionnel et régulier avec une bonne amplitude de foulée, et laisser présumer d'un grand confort de monte.

Au trot, le mouvement est brillant et ample, l'action des antérieurs est relevée avec un léger coup vers l'extérieur.

L'amble est autorisé.

## Caractère

D'un tempérament doux et paisible, le Gypsy Cob doit être facile à manipuler. Intelligent et peu émotif, il doit être docile et coopératif.

## Taille

La taille moyenne de la race se situe entre 1m40 et 1m55. Cependant, il n'existe aucune limite inférieure ou supérieure.

## Sections

### Section A – en-dessous de 147cm

Un mini-Cob avec des caractéristiques de poney plus marquées.

### Section B – Au dessus de 147cm

L'influence du Shire et Clydesdale peut être un peu plus forte., mais doit rester la plus discrète possible.

### Section C – Crossbred

Le Gypsy Cob Croisé peut être d'un type sport jusqu'à un type trait, mais toujours puissant avec une impression générale d'intelligence, de bonté, de force et d'agilité. Ils sont d'une ossature légère à très lourde, bien proportionnés et équilibrés avec une musculature large et peu à beaucoup de fanons selon le croisement. Un des deux parents doit être un pur Gypsy Cob.

# REGLEMENT DU STUD-BOOK DU GYPSY COB



**Bien que mûrement réfléchi et étant le résultat d'un travail commun d'éleveurs de longue date de la race en collaboration avec des juges de concours de modèles et allures, il est sujet à évolution et modifications si l'expérience "sur le terrain" montre des lacunes.**

## Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au stud-book du Gypsy Cob ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs.

Il est établi par la commission du stud-book et soumis à l'approbation par le Ministère Wallon de l'Agriculture et de la Ruralité.

### Titre I

## REGISTRES DU STUD-BOOK GYPSY COB

### Article 2 : Registres du Gypsy Cob Society

Le stud-book se décline en différents registres :

#### 1) Registre «Qualifié» :

Y sont enregistrés tous les chevaux ayant obtenu au moins un qualificatif «bon» lors d'une inspection qualificative.

Seuls les étalons de ce registre sont approuvés à la reproduction dans le Stud-Book.

#### 2) Registre «Standard» :

Y sont enregistrés tous les chevaux correspondant au standard du Gypsy Cob.

L'enregistrement dans cette section n'est jamais définitive et tout cheval peut être représenté lors d'une inspection qualificative après l'âge de trois ans, dans l'espoir obtenir l'accès au registre «Qualifié».

Celui-ci est décliné en 2 Sections, «Accepté» et «Approuvé» :

Section : «Standard - Approuvé» :

Les chevaux «Approuvés» ont été jugés correspondants au standard avec au moins un qualificatif «Standard», lors d'une inspection qualificative.

#### Section : «Standard - Acceptés» :

Les chevaux «Acceptés» correspondent au standard mais n'ont pas été jugés lors d'une inspection qualificative.

Y sont inscrits d'office les poulains «P1» (parents connus) après l'âge de trois ans jusqu'à ce qu'ils soient présentés à une inspection qualificative.

Y sont également repris les chevaux inspectés à domicile, jusqu'à ce qu'ils soient présentés à une inspection qualificative.

#### 3) Registre «Annexe» :

Y sont enregistrés tous les chevaux de la section C (Crossbred). Ceux-ci sont considérés comme croisés ou ne correspondant pas suffisamment au standard du Gypsy Cob.

Les chevaux issus du registre des poulains «P2» (filiation inconnue ou semi-inconnue) n'ayant pas été présentés à une inspection qualificative après l'âge de trois ans, y sont enregistrés aussi longtemps qu'ils ne seront pas inspectés par un jury.

L'enregistrement dans cette section n'est jamais définitive, et tout cheval peut être représenté lors d'une inspection qualificative après l'âge de trois ans, dans l'espoir d'obtenir l'accès au registre «Standard» ou «Qualifié».

NB : Aussi longtemps que le Stud-Book est encore ouvert : les animaux avec une filiation inconnue ou semi-inconnue qui ont montré toutes les caractéristiques Gypsy Cob sont admis dans le stud-Book.

### Article 3 : Registres des Poulains Gypsy Cob

Le registre des poulains est décliné en 3 Sections, les Registres «P1», «P2» et «Annexe» :

#### 1) Registre «P1» :

Les poulains «P1» sont issus de 2 parents connus (approuvés à la reproduction).

Ceux-ci sont admis d'office dès l'âge de trois ans dans la section «Standard - Accepté» sans devoir participer à une inspection qualificative et peuvent prétendre à l'accès aux registres «Standard - Approuvé» ou «Qualifié» si ils y participent.

#### 2) Registre «P2» :

Les poulains «P2» sont des animaux avec une filiation inconnue ou semi-inconnue. Y sont repris également les poulains dont un ou les deux parents ne sont pas admis à la reproduction.

Après l'âge de trois ans, ceux-ci devront participer à une inspection qualificative pour pouvoir prétendre à l'accès aux registres «Standard» ou «Qualifié». Sans quoi, ils seront enregistrés dans le registre «Annexe» aussi longtemps qu'ils ne seront pas inspectés par une Commission d'Approbation.

#### 3) Registre «Annexe» :

Les poulains «Annexe» sont ceux de la section C (Crossbred). Ceux-ci sont considérés comme croisés ou ne correspondant pas suffisamment au standard du Gypsy Cob.

L'enregistrement à cette section n'est jamais définitive, et tout cheval peut prétendre à l'accès au registre «Standard» ou «Qualifié» lors d'une inspection qualificative après l'âge de trois ans.

Les poulains sont inscrits dans les registres et reçoivent leurs passeports équinés qu'après avoir été inspectés "au pied de la mère" dans le cas des filiations incomplètes et le paiement des frais dus.

NB : Aussi longtemps que le Stud-Book est encore ouvert : les animaux avec une filiation inconnue ou semi-inconnue qui ont montré toutes les caractéristiques Gypsy Cob sont admis dans le stud-Book.

## Article 4 : Accès au Registres Principaux depuis les registres des poulains

Les chevaux inscrits au Registre des Poulains peuvent accéder aux Registres Principaux après l'âge de trois ans.

### Registre Gypsy Cob "Qualifié"

Ne peuvent y accéder que les chevaux avec un qualificatif «Bon», «Très Bon» ou «Excellent» obtenu après l'âge de trois ans.

### Registre Gypsy Cob «Standard»

#### section «Approuvé»

Y sont repris tous les chevaux correspondant au standard du Gypsy Cob ayant obtenu au moins un qualificatif «Standard» après l'âge de trois ans.

### Registre Gypsy Cob "Standard"

#### section «Accepté»

Y sont d'office inscrits les poulains «P1» après l'âge de trois ans jusqu'à ce qu'ils soient présentés à une inspection qualificative.

### Registre «Annexe»

Y sont enregistrés tous les poulains «Annexe» et «P2» de plus de trois ans n'ayant pas été présentés à une inspection qualificative. Ils y sont enregistrés aussi longtemps qu'ils ne seront pas inspectés par un jury.

## Article 5 : Inscription au titre de l'ascendance

Sont inscrits automatiquement au livre «P1» les produits remplissant les conditions suivantes :

- 1) Issus d'une saillie d'un étalon admis à la reproduction régulièrement déclarée par un certificat de saillie correctement rempli et signé qui a été remis avant le 31 Décembre.
- 2) Ayant été déclarés au GCS dans le mois qui suit la naissance au moyen du volet prévu à cet effet dans le carnet de saillie remis au détenteur de la jument par l'éta lonnier.
- 3) Ayant eu leur signalement relevé «sous la mère» par une personne habilitée à cet effet, avant d'être sevré. Le volet réservé au propriétaire du poulain est à présenter à l'identificateur lors de la prise de signalement.
- 4) Ayant fait l'objet d'une identification électronique selon les modalités conformes à la réglementation.
- 5) L'étalon, père du produit, doit être approuvé pour la reproduction en race Gypsy Cob suivant les conditions fixées à l'article 10 du présent règlement.

La jument, mère du produit, âgée d'au moins 2 ans l'année de la saillie doit être inscrite au Gypsy Cob Society et au minimum dans la section «Standard».

## Article 6 : Inscription à titre initial

Aussi longtemps que le Stud-Book est encore ouvert : les animaux avec une filiation inconnue ou semi-inconnue qui ont montré toutes les caractéristiques Gypsy Cob sont admis dans le stud-Book selon les registres poulains et adultes établis dans l'article 2.

Cette inscription peut être établie soit lors d'une sélection à laquelle le cheval est inscrit, soit à domicile aux frais du propriétaire.

Elle est effectuée au moyen du «Formulaire de Pointage» (Cf. Article 20).

## Titre II GESTION DU STUD-BOOK GYPSY COB SOCIETY

### Article 7 : Commission du stud-book du Gypsy Cob Society Belgium

#### Composition :

L'assemblée générale de l'asbl Gypsy Cob Society Belgium tient lieu de commission du stud-book. Elle se compose de la façon décrite dans les Statuts.

#### Missions :

La commission du stud-book du Gypsy Cob Society Belgium est chargée :

- de proposer à l'approbation du Ministre chargé de l'Agriculture, toutes les modifications au présent règlement et à ses annexes.
- de formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et de sa valorisation.
- de se prononcer sur les cas particuliers.

La commission se réunit sur convocation (CF. Statuts). Les décisions sont valides dès que le quorum atteint une majorité et que la majorité simple est acquise. En cas de partage des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Elle peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Les décisions de politique globale de gestion peuvent être prises en accord avec les 2 stud-books soeurs : Gypsy Cob Society France et Gypsy Cob Society Ltd (UK).

## Titre III : AGREGATION A LA REPRODUCTION ET INSPECTIONS QUALIFIQUATIVES

### Article 8 : Agrégation à la reproduction

Est Admis à la reproduction dans le Stud-Book Gypsy Cob :

- 1) Une jument qui est enregistrée dans le registre Gypsy Cob "Standard" ou le registre "Qualifié".
- 2) Un étalon qui a obtenu un qualificatif «Bon», «Très bon» ou «Excellent» (Registre «Qualifié») à un concours d'agrégation d'étalons et qui a été approuvé par un vétérinaire.
- 3) Une jument ou un étalon qui est admis à la reproduction par un autre stud-book Gypsy Cob reconnu et réglementaire.
- 4) Une jument de la section "Annexe" qui a obtenu une dérogation spéciale d'agrégation à la reproduction, délivrée par le jury, lors d'une inspection qualificative.

Ses produits seront automatiquement considérés comme "Annexe" quel que soit le choix de l'étalon. Seulement les poulains de génération F2, après 2 générations en croisement avec un étalon agréé "Qualifié", pourront prétendre à l'accès aux registres "Standard" ou "Qualifié".

Ces dispositions pourront être revues à l'occasion de la naissance d'un nombre suffisant de chevaux aptes à la reproduction dans le cadre de la sélection du Gypsy Cob, lors de la fermeture des inscriptions initiales ou par décision prise communément avec les autres stud-books soeurs Gypsy Cob.

### Article 9 : Commission d'approbation :

Cette commission est composée des juges de race (comité de juges officiels de race Gypsy Cob) désignés pour chaque inspection qualificative par le conseil d'administration de l'asbl Gypsy

Cob Society Belgium. Ces juges peuvent être belges ou étrangers (Gypsy Cob Society Ltd (UK) ou Gypsy Cob Society France). Elle instruit et prononce les inscriptions aux différents registres. Elle prononce l'approbation des étalons, la confirmation des juments ou leur ajournement.

C'est ce comité de juges officiels de race Gypsy Cob qui prononce les «Qualificatifs».

Les motifs d'ajournement ou de non-confirmation d'un candidat doivent figurer sur sa fiche de cotation signé par tous les membres de la commission. L'ajournement d'un candidat ou la non-confirmation d'une jument est prononcé pour une durée de 6 mois.

## Article 10 : Approbation des étalons

Ne sont approuvés à la reproduction que les étalons du Registre «Qualifié».

Donc les étalons qui ont obtenu un qualificatif «Bon», «Très bon» ou «Excellent» à un concours d'agrégation d'étalons et qui ont été approuvés par un vétérinaire.

NB : Le critère «Type Gypsy» est prépondérant, il ne peut être évalué comme insuffisant. Un seul défaut grave (note 1) est toléré.

Pour être approuvés en vue de la reproduction au sein du stud-book du Gypsy Cob Society, les candidats étalons doivent :

- 1) être correctement enregistrés(\*) au stud-book Gypsy Cob,
- 2) avoir fait l'objet d'une identification électronique selon les modalités conformes à la législation,
- 3) être âgés d'au moins trois ans (comme date de naissance de tous les chevaux est retenue le 1er janvier de l'année commencée).

Tout étalon admis à la reproduction devant avoir son profil génétique, un échantillon biologique d'ADN sera prélevé lors de la sélection, dans le but de contrôle de filiation (crins avec bulbe pileux). Cet échantillon sera analysé et conservé par un laboratoire agréé.

## Article 11 : Confirmation des juments

Elle consiste dans le passage d'une jument de la section «Accepté» à la section «Approuvé», du registre «Standard» ou du Registre «Annexe» au registre «Standard» lorsque la jument obtient un qualificatif «Standard».

Le passage peut aussi se faire vers le registre «Qualifié» si la jument obtient au minimum un qualificatif «Bon».

Pour être confirmées au sein du stud-book du Gypsy Cob Society, les juments doivent :

- 1) être correctement enregistrées(\*) au stud-book Gypsy Cob,
- 2) avoir fait l'objet d'une identification électronique selon les modalités conformes à la législation,
- 3) être âgées d'au moins trois ans (comme date de naissance de tous les chevaux est retenue le 1er janvier de l'année commencée).

NB : Une jument avec une note A cochée tombe automatiquement en section «Annexe».

## Article 12 : Sélections, présentations, concours

Chaque année, sont annoncés via la Revue de l'asbl Gypsy Cob Society Belgium et via son site web, ainsi que ses éventuels mailing listes, les différents lieux de rencontres ainsi que les dates de sélections, concours ou présentations.

C'est à l'occasion de ces rencontres, que sont déterminés la catégorie et le classement de l'animal, que sont attribués les qualificatifs et qu'il est procédé à l'identification des jeunes de l'année.

## Article 13 : Inspections Qualificatives (Sélections)

Les inspections qualificatives, en vue des Registres Adultes, sont accessibles aux Gypsy Cobs âgés de plus de 3 ans (comme date de naissance de tous les chevaux est retenue le 1er janvier de l'année commencée) et correctement enregistrés(\*) comme Gypsy Cob dans un registre ou un Stud-Book approuvé du Gypsy Cob Society.

(\*) Correctement enregistré signifie :

1. un certificat de saillie correctement rempli et signé qui a été remis avant le 31 Novembre.
2. le poulain a été montré à un officiel du Stud-Book et un vétérinaire habilité «sous la mère» avant d'être sevré. Pour les poulains «PI» avec certificat de saillie, le passage du vétérinaire uniquement suffit.
3. L'enregistrement dans un Stud-Book GCS a eu lieu et est enregistré dans un passeport équin valide.
4. Dans le cas d'un étalon, un échantillon d'ADN a été enregistré dans un laboratoire certifié. Dans le cas d'une jument, un échantillon de crins est stocké au bureau du Stud-Book GCS pour vérification de parenté.

Les sélections d'admission à la race sont accessibles à tous les chevaux qui ne sont pas encore inscrits dans le registre Gypsy Cob.

Les Inspections Qualificatives en vue de l'obtention de «Qualificatifs» sont ouvertes à tous les chevaux, de tous âges.

## Article 14 : Présentation aux concours et sélections

Modalités : présentation en main, profil hors crins et déplacement sur un triangle pour juger les allures. Les mâles seront présentés de préférence avec un mors.

Toilettage : les pieds seront correctement parés ou ferrés. Les animaux dont l'aspect corporel laisse à désirer n'ont pas à être présentés (pelade, trop gras, trop maigre,...).

## Article 15 : Qualificatifs des Adultes (après 3 ans)

Les classements qualificatifs s'échelonnent comme suit :

«Excellent» ; «Très Bon» ; «Bon» ; «Standard» ; «Annexe»

\* Un cheval qui obtient 2 fois consécutives, avec un minimum de 6 mois d'écart, le qualificatif «Très Bon» minimum, obtient le grade d'«Elite».

\* Une jument ou un étalon dont 3 produits obtiennent un qualificatif «Très Bon» minimum, obtiennent le grade de «Recommandé».

## Article 16 : Qualificatifs des Poulains

Les qualificatifs des poulains ne comptent pas pour la promotion à un autre registre.

Les poulains «Qualifiés» sont ceux qui ont obtenu le qualificatif «Prometteur» ou «Très prometteur».

Les classements qualificatifs des poulains (avant 3 ans) s'échelonnent comme suit : «Tres Prometteur» ; «Prometteur» ; «Standard» ; «Annexe»

## Article 17 : Championnat

Les chevaux obtiennent leurs «Qualificatifs» lors des classements en fin d'inspection par «classes» (composées selon le nombre de participants : âges, sexes, tailles, sections,...).

Le «Champion du concours» est désigné en fin de concours par le Jury parmi les meilleurs de chaque Classe.

## Article 18 : Qualificatifs des autres stud-book

L'octroi de qualifications et le classement par d'autres stud-books qui ne sont pas liés au Gypsy Cob Society, ainsi que les registres pour chevaux sous des noms comme : Tinker, Scudder, Irish Cob, Gipsy Vanner, Pinto Cob, Irische Schecken, Gray etc, ne peuvent pas être reconnus par l'GCS à moins qu'il existe des dispositions avec les organisations des Stud-books concernés.

## Article 19 : Motifs d'exclusion

Une attitude positive du présentateur est attendue lors des sélections. Une présentation trop négligée et irrespectueuse du jury peut constituer un motif d'exclusion.

Est susceptible d'exclusion, un cheval présenté à une sélection :

- \* non toiletté,
- \* les pieds non parés,
- \* non conforme au standard de la race Gypsy Cob (Cote 0),
- \* présentant un problème cutané (exclusion temporaire),
- \* un animal ne présentant pas une bonne coaptation de la dentition pourra être exclu ou ajourné,
- \* pour les étalons notamment, la docilité (au toisage, la conduite en main, le propriétaire doit pouvoir prendre les pieds) reste un élément déterminant pour la reconnaissance,
- \* une côte inférieure ou égale à 0 lors d'une sélection est une note d'exclusion.

Il est possible, en cas d'ajournement, de représenter le sujet une fois devant la commission, 6 mois au moins après le premier examen, en suivant la même procédure.

### Titre IV

## LES DOCUMENTS (Cf. annexes ci-jointes)

### Article 20 : Le formulaire d'Inspection Qualificative

Utilisé lors des sélections, il reprend en 16 points les éléments à juger :

Type, Charisme, Tête, Encolure, Epaules et Garrot, Dos, Ligne de dessus, Arrière-main, Poitrail, Antérieurs, Postérieurs, Fanons, Crinière et queue, Pas, Trot, Tempérament.

Ils sont évalués de manière textuelle («Commentaires») par le jury. Le cas échéant, les notes suivantes peuvent être cochées et servent d'indication :

I : Défaut Grave

A : Annexe (Section CrossBred)

0 : Refusé (Note éliminatoire)

Seul le qualificatif attribué par le jury constitue une évaluation globale.

Les «notes» et «Commentaires» ne sont que des indications descriptives.

Les qualificatifs sont attribués par le jury en fin de classement des chevaux de chaque classe.

Ceux-ci sont développés dans les Articles 15 et 16 du présent règlement.

\* Pour un étalon admissible à la reproduction :

Le critère «Type Gypsy» est prépondérant, il ne peut être évalué comme insuffisant. Un seul défaut grave (note I) est toléré.

\* Tout cheval avec une note A cochée tombe automatiquement en section «Annexe».

## Article 21 : Formulaire de pointage

Il consiste en un Linear Scoren, rempli par un inspecteur / juge compétent du Gypsy Cob Society lors de l'inscription à titre initial d'un cheval.

Ce pointage peut, soit être effectué lors d'une sélection à laquelle le cheval est inscrit, soit à domicile aux frais du propriétaire.

Le pointage est réalisé une seule fois dans la vie du cheval, sauf cas particuliers :

- \* le cheval avait moins de trois ans lorsqu'il a été effectué,
- \* le cheval n'était pas en bon état de santé lorsqu'il a été effectué,
- \* sur demande et aux frais du propriétaire.

Les notes attribuées pour chaque critère sont purement descriptives, elles permettent de mettre en évidence les points forts et les points faibles du cheval mais ne constituent pas une note additive.

Les notes idéales ne sont pas forcément représentées par les chiffres les plus hauts, mais sont celles qui se trouvent dans les cases grisées.

Les évaluations résultant du pointage ne sont pas utilisées pour classer les animaux entre eux sur les concours de modèles et allures.

La fiche de restitution du pointage permet à l'éleveur :

- \* de situer son animal sur une échelle de critères,
- \* d'obtenir un avis extérieur sur ses points forts et ses points faibles,
- \* de disposer d'un outil d'aide à l'accouplement.

### Article 22 : Le Passeport et Certificat d'Origine

Reprend l'identité complète du cheval - les coordonnées de son propriétaire, les mutations, la reconnaissance, la participation aux sélections et son classement.

Il renseigne aussi les vaccinations, les contrôles de médicaments.

C'est une véritable carte d'identité de l'animal qui doit être présentée à chaque manifestation.



# EXTRAIT DES STATUTS DU GYPSY COB FRANCE

**Une copie de la totalité des statuts est disponible sur simple demande.**

## Article II - But

Le but de cette Association est la préservation, la protection et l'amélioration du cheval de race Gypsy Cob ainsi que la défense des intérêts matériels et moraux des éleveurs et (ou) des utilisateurs de Gypsy Cob. Ainsi ses buts sont plus particulièrement :

D'être les Représentants exclusifs en France du Gypsy Cob Society Uk.

Le GCS Fr assure le lien entre les Haras Nationaux et le GCS Uk en matière d'identification et d'enregistrement des Gypsy Cob présents sur le territoire Français.

D'assurer, au sein de ce Stud Book, l'amélioration génétique et la sélection de la race Gypsy Cob :

- en centralisant les données généalogiques et en délivrant des certificats d'origines.
- en réunissant et en interprétant les données sur l'identité, la productivité, les performances et les caractéristiques extérieures des reproducteurs, de leurs ascendants, collatéraux, et descendants.

D'en promouvoir et d'en réglementer l'élevage en France. A cette fin, elle définit les règlements d'élevage et veille à leur application.

De promouvoir l'utilisation du cheval de race Gypsy cob en organisant et/ou en participant à des concours, des exhibitions, des présentations...

D'établir des contacts et des échanges avec les éleveurs et propriétaires de Gypsy cob en France ainsi qu'à l'étranger.

De regrouper les éleveurs, les utilisateurs et les amateurs de Gypsy Cob en France.

De faire reconnaître la race par l'établissement public français : «les Haras Nationaux»

De participer à la gestion du registre français du Gypsy cob en siégeant à la Commission du stud-book du Gypsy cob et à la Commission du livre généalogique des races étrangères de chevaux de selle.

De mettre en place une Charte des éleveurs à laquelle l'adhésion est volontaire.

De publier un bulletin de liaison.

La réalisation de l'objet social est subordonnée d'une part à l'agrément du Ministre de l'Agriculture ou de son représentant et d'autre part à la reconnaissance de l'association par le Gypsy Cob Society d'Angleterre (Stud Book Mère).

Les dates des concours et les conditions d'inspections sont fixées par le conseil d'administration.

L'association peut :

- accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- prêter son concours, s'intéresser et organiser, tant en France qu'à l'étranger, à toutes activités similaires à son objet.
- organiser les manifestations utiles à la promotion de la race, conférences, présentations, concours.
- gérer les concours, jugements et cotations de chevaux par des Juges extérieurs ou ses juges propres. Elle peut également assurer la formation de nouveaux juges.
- réaliser et/ou diffuser tous documents informatifs et/ou publicitaires.
- sponsoriser des cavaliers et/ou propriétaires de Gypsy Cob participants à des épreuves sportives et/ou concours,
- prise en charge de tout ou partie des frais de participation à une manifestation, tel que salons et événements promotionnels pour la race.
- former et financer des délégations et/ou de groupes d'étude.

